



CSE
SIEGE
SNCF
RESEAU

JUIN 2026

COMPTRE RENDU DU CSE du 11 JUIN 2026



Le CSE s'est tenu le 11 juin 2026. L'UNSA-Ferroviaire salue le renouvellement du mandat de Matthieu Chabanel tout en alertant sur le déficit structurel de SNCF Réseau et sa dépendance croissante aux financements publics. Elle s'interroge sur la pérennité du financement du réseau en lien avec le fret ferroviaire et sur les risques liés à l'ouverture à la concurrence et à l'évolution des trafics.

Présentation du bilan SSCT :

- Compte rendu de la CSSCT ordinaire du 5 et 6 mai 2026 de nombreux points ont été abordés :
 - Information sur les projets de déménagement ROUEN, et DGFA ainsi que les changements de LPA suite résonances DGS et DGFA
 - Réouverture du site de formation d'Amiens et suivi des missions COSEC au sein des campus de formations
 - Évolution de la direction générale de la communication, réorganisation de la DG RSD et Évolution de l'organisation de la direction de la capacité
 - Astreinte du BTE
- La CSSCT a visité
 - Le Campus Rimbaud et relève plusieurs points d'amélioration concernant la signalétique, le confort de travail, le rangement des locaux, les équipements et les conditions sanitaires, malgré un état général satisfaisant du site.
 - Les campus de formation de Nanterre. Ils évoquent une possible démolition du bâtiment par la ville et la nécessité d'anticiper cette éventualité. Du côté M&T, il est également demandé de vérifier les sous-sols, qui soulèvent de fortes interrogations.

Les élus pointent principalement des délais trop courts pour examiner les documents, souvent transmis tardivement ou en séance. Ils signalent un transfert croissant de dossiers du CSE vers la CSSCT, ce qui nuit à la qualité des échanges et pourrait déposséder les élus de leurs prérogatives.

Présentation de la tarification et de la régulation

- L'ART supervise l'accès au réseau ferroviaire.
 - Elle émet des avis sur les conditions d'accès au réseau, prononce un avis et la grille des péages ferroviaires. Elle peut aussi intervenir après coup pour résoudre des litiges et sanctionner les non-respects des règles.
 - Le projet tarifaire sur 3 ans doit être validé par l'ART au plus tard en septembre A-1, avant le début de l'horaire de service de mi-décembre. Il est élaboré de manière progressive avec les différentes parties prenantes (ART, État et clients).
 - Le cadre juridique repose sur le droit européen (directives de 2012 complétées par des lignes directrices de 2025) et sur le droit français, notamment le Code des transports, les décrets et la jurisprudence du Conseil d'État.

L'UNSA FERROVIAIRE s'interroge sur une gestion basée sur les chiffres qui masquent une dégradation des conditions de travail. Elle dénonce la hausse de la souffrance, les réorganisations permanentes et le manque de moyens humains.

RÉSONANCES - Points d'accompagnement

- 100% des Entretiens Exploratoires réalisés
- 97,9% des Entretiens d'Orientations enregistrés
- 92,6% des situations sécurisées

L'UNSA-Ferroviaire alerte sur les 14 personnes qui n'ont pas de solution pérenne. Leur situation nécessite une attention spécifique afin de leur garantir une résolution durable et rapide de leur situation professionnelle.



Conclusion UNSA-FERROVIAIRE

L'UNSA-Ferroviaire demande des garanties sur l'emploi, les effectifs, la sous-traitance et les conditions de travail afin que les ambitions de modernisation et de performance restent compatibles avec les missions de service public.



BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE

DATE

SIGNATURE

PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE

ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.



Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

EMAIL

TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*

CLASSE

CP*

CDI

CDD

ALTERNANT

ENTREPRISE PRIVÉE

EMPLOI TYPE

LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE

ÉTABLISSEMENT

TÉLÉPHONE

MONTANT DES COTISATIONS

| AGENTS | CLASSE | COTISATION ANNUELLE BRUTE** | COTISATION MENSUELLE NETTE | COTISATION ANNUELLE NETTE |
|--|-----------|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| ALTERNANTS & CDD | | 12 € | 0,34 € | 4,08 € |
| AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES | CLASSE 1 | 92 € | 2,61 € | 31,28 € |
| | CLASSE 2 | 98 € | 2,78 € | 33,32 € |
| | CLASSE 3 | 110 € | 3,12 € | 37,40 € |
| | CLASSE 4 | 130 € | 3,69 € | 44,20 € |
| | CLASSE 5 | 150 € | 4,25 € | 51,00 € |
| | CLASSE 6 | 180 € | 5,10 € | 61,20 € |
| | CLASSE 7 | 200 € | 5,67 € | 68,00 € |
| | CLASSE 8 | 255 € | 7,22 € | 86,70 € |
| | CLASSE 9 | 290 € | 8,22 € | 98,60 € |
| RETRAITÉS | RETRAITÉS | 48 € | 1,36 € | 16,32 € |
| | RÉVERSION | 24 € | 0,68 € | 8,16 € |

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

*SI AGENT SNCFnt

